

MOTION « Préparation de la rentrée 2010 »

Conseil d'Administration du 4 mars 2010

Lycée Louis Pasteur – Somain

Après avoir refusé de siéger au Conseil d'Administration initialement prévu le lundi 1^{er} mars, les représentants SNES/SNEP et LIAVI des personnels d'enseignement et d'éducation et les représentants FCPE des parents d'élèves manifestent aujourd'hui leur colère devant la dégradation de la qualité de l'enseignement au lycée Louis Pasteur de Somain à la prochaine rentrée.

Nous dénonçons la diminution de la dotation horaire globale responsable de la suppression de l'équivalent de plus de 5 postes cette année. C'est plus de 20 postes qui ont été supprimés depuis 5 ans !

Ces mesures ne sont pas guidées par le souci pédagogique et la recherche d'une meilleure réussite des élèves, mais par le souhait de faire des économies aux dépens du service public d'éducation.

La réforme des lycées organise méthodiquement la concurrence entre enseignants, entre établissements et entre élèves. Elle institutionnalise la déréglementation, opère le démantèlement du service public ce qui accentuera à coup sûr les inégalités scolaires et sociales en même temps que des logiques de tri et de sélection impitoyables des élèves déjà à l'oeuvre au collège avec l'instauration du socle commun et l'introduction du livret de compétences.

a) Il n'y a plus de fléchage des dédoublements et des travaux en petits groupes (TP, TD, modules,...). L'organisation de ce paquet d'heures flottantes est confiée à la gestion locale au sein des établissements, responsable de tensions entre les équipes pédagogiques, ce qui va à l'encontre du fonctionnement démocratique des établissements et du CA. Les enseignants devront désormais justifier, par des projets mis en concurrence, ce qui était acquis : les 10 heures de dédoublements ne sont pas garanties et ne constituent qu'une moyenne ; elles sont programmées pour être sensiblement diminuées sur simple décision du Recteur.

b) L'aide individualisée est supprimée en mathématiques et en lettres ; les dédoublements seront amenés à être remis en cause chaque année et à fondre.

c) L'accompagnement personnalisé, financé par une baisse sensible des horaires disciplinaires, risque d'être un fourre-tout, pédagogiquement inexploitable : il sera tout sauf personnalisé puisque les moyens n'ont pas été donnés pour le dédoubler ou le détrippler.

La politique du « travailler plus pour gagner plus » a aussi sa part de responsabilité dans la suppression des postes. En effet, la dotation horaire globale est en baisse mais elle est composée de 115 heures supplémentaires année, soit une augmentation de 25 % par rapport à l'an dernier ! Les enseignants refusent cet alourdissement de leur charge de travail. Comme les années précédentes, une majorité d'enseignants a signé un engagement de refus de toute heure supplémentaire au-delà de la seule imposable conformément à leurs statuts.

Les représentants SNES/SNEP et LIAVI des personnels d'enseignement et d'éducation et les représentants FCPE des parents d'élèves refusent cette dotation largement insuffisante et donc sa répartition.

De plus, ils demandent à être reçus rapidement en audience par le Rectorat afin d'envisager une autre dotation possible, comprenant notamment la transformation d'heures supplémentaires année en heures postes, pour permettre un enseignement et un suivi des élèves de qualité.

Les prévisions du Rectorat sont :

Pour 269 élèves de Seconde en 2009, 197 places en première sont prévues en 2010. Le taux de doublement sera-t-il aussi important ? une seule 1L à 32 élèves : est-ce « revaloriser la filière L » ?

Pour 228 élèves de Première en 2009, 230 places en Terminale sont prévues en 2010 : le pourcentage de réussite au Baccalauréat du lycée frôlera-t-il les 100% cette année ? une seule TL à 35 élèves : ils sont 37 en Première ! 97 élèves en Terminale S : ils sont 98 en Première !

Nous demandons donc :

➔ l'ouverture de 3 demi-divisiones en Première L, en Terminale L et en Terminale S et les moyens s'y rapportant.

➔ la part des HSA à 5% (niveau de 2007) et non 10% de la DGH

Les représentants SNES/SNEP des personnels d'enseignement et d'éducation
Les représentants LIAVI des personnels d'enseignement et d'éducation
Les représentants FCPE des parents d'élèves